



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de St Just en Chaussée
Commune de Noroy

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2017

Président : Pierre Wellecan, Maire

Présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de LAMOTTE Pascal, ROMAGNY CIOLINA Nathalie (pouvoir donné à Mr WELLECAN Pierre), GORET Valérie (pouvoir donné à PHLIPO Cédric).

Secrétaire de séance : Mr KUZNIEWICZ Daniel

1/ Recensement de la population – Coordonnateur et Agent recenseur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Régionale des Hauts de France Service de l'INSEE signalant que le recensement de la population aura lieu à Noroy du 18 janvier au 17 février 2018. Une dotation de 402 euros sera versée à la Commune. Un appel auprès des habitants a été réalisé pour proposer la mission d'agent recenseur. Une seule personne s'est portée candidate. La commune a besoin d'un seul agent recenseur. Ce sera Madame BENABBAS Stéphanie. Elle sera nommée par arrêté du Maire. Les membres du conseil proposent de lui verser 1 000 euros brut. Cette personne aura obligation de suivre une formation de deux demi-journées.

D'autre part, il faudra nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation et de la collecte du recensement. La secrétaire de mairie propose ses services. Le conseil décide de nommer Madame GRACZYK Coralie coordonnateur communal.

2/ Concession Cimetière – Conditions et Tarifs

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de redéfinir les conditions et les tarifs des concessions cimetière. Le Conseil Municipal décide de fixer l'achat d'une concession perpétuelle à 60 euros en respectant les dimensions suivantes : 1.20 mètres de large X 2.50 mètres de longueur soit 3 m².

Les recettes seront versées intégralement sur le compte de la Commune de Noroy. Les concessions doivent recenser un maximum d'information sur les demandeurs et leurs choix relatifs aux personnes bénéficiaires de la sépulture.

3/ Tarifs des Festivités et Autorisation des encaissements

Les membres du Conseil Municipal décident d'offrir le repas de Noël aux aînés ayant 65 ans et plus et de fixer le repas à 35 euros pour les autres personnes souhaitant participer. Le traiteur de Maignelay Montigny « La Charcuterie Picarde » a été choisi pour commander les menus.

Un colis sera offert aux aînés de 65 ans et plus. Ils auront le choix entre un colis traditionnel et un colis prestige. Les colis traditionnels seront commandés à l'épicerie Cochet de Lieuvillers (montant maximum de 35 euros) et les colis prestiges seront commandés à la boutique Les Recettes de Catherine de Cressonsacq (montant maximum de 45 euros).

4/ Convention d'adhésion au conseil en prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire informe les élus que la convention d'adhésion au conseil en prévention arrive à échéance le 31 décembre 2017. Le responsable du service de médecine préventive du centre de gestion de l'Oise a envoyé à cet effet une nouvelle convention. Une équipe pluridisciplinaire appartenant au service créé par le centre de gestion assure les missions de médecine préventive.

Cette équipe assiste la collectivité sur son obligation de résultat dans le domaine de la prévention. L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- Des actions d'information et de formation
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés
- Les missions : surveillance médicale des agents, actions en milieu de travail, hygiène et sécurité, autres intervenants...

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5/ Création d'une régie de recettes

Avec la dématérialisation toutes les recettes de la commune feront l'objet d'un envoi d'une facturation par le trésor public avec un paiement à adresser au centre des encaissements à Lille par voie postale.

Les recettes des locations de salle multifonctions, de matériel communal, et des festivités de Noroy ne pourraient plus selon cette nouveauté être collectées par la commune. Une régie de recettes est donc votée pour autoriser la secrétaire de mairie à réceptionner les fonds, en être responsable par arrêté du Maire et pour aller déposer les recettes au guichet du trésor public.

6/ Convention RTE – Réseau Transport Electricité

Monsieur le Maire informe les élus du courrier reçu de RTE de Lille relatif à la recherche des autorisations de passage se rapportant à la réhabilitation de la ligne électrique aérienne (ligne à 225 000 volts – Carrières-Roye-Valescourt). Une convention RTE est envoyée concernant un renforcement des fondations du ½ support n° 58 sur la parcelle ZA-114 appartenant à la commune de Noroy. Les élus acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer ce document.

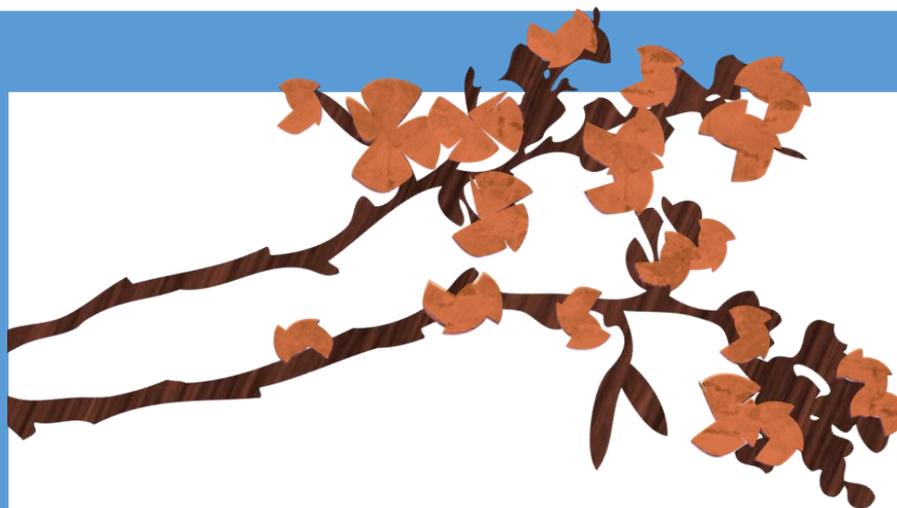
7/ Devis réparation électrique – Éclairage Public

Monsieur le Maire informe les élus qu'il devient nécessaire de réparer l'éclairage public rue St Jean des Pleurs à partir du carrefour rue Duquesne en direction de Bailleul le Soc. Les travaux consistent à la dépose du réseau de distribution cuivre et des lanternes et de la distribution d'un câble indépendant torsadé PRC 2X16² alu. Il y a installation de nouvelles lanternes à led avec coupe circuits. Un câblage de l'ensemble est prévu. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LAMART Frédéric de 7 982.11 euros en sachant qu'il y aura peut-être des variations de prix par rapport à la réalisation des travaux. Le devis permet de connaître le coût approximatif. Le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à valider le devis définitif.

Monsieur le Maire : - informe les élus qu'une demande de déclaration de travaux est déposée pour l'installation d'un mât de mesure par la société VALECO afin d'étudier la faisabilité du projet éolien.
- propose de définir le planning des festivités 2018
- précise qu'il y aura le 8 mai l'inauguration d'une stèle en mémoire du lieutenant-colonel Bon Lacombe de la Tour

Laure Desforges : - demande si le chauffage de l'école des 6 villages est réparé.

Cédric Phlypo : - demande au sujet des travaux pour le très haut débit si les entreprises se chargent de remettre en état les tranchées.
- demande à l'agent technique de bien vouloir refaire les accotements des chemins.



NOROY LES MANIFESTATIONS 2018

Mardi 27 février	Mardi Gras 15 H à 17 H
Mardi 8 mai	Cérémonie Inauguration de la stèle en souvenir du Lieutenant-Colonel Bon Lacombe de la Tour
Samedi 23 ou 30 juin	Feu de l'été Saint Jean
Samedi 14 juillet	Cérémonie
Samedi 1er Dimanche 2 septembre	Fête Locale – Repas
Dimanche 11 novembre	Cérémonie
Samedi 8 décembre (à confirmer)	Arbre de Noël
Dimanche 9 décembre (à confirmer)	Repas & colis des Aînés